



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(Kergadiou, Penaros, Route de Penaros, Route du Lez, Route de la Pointe, Le Lez, Route du Gouerest, Hent an Dervenn, Route de Keryano, Keralan, Chemin de Run ar C'had, Chemin de Run al Louarn, Rue de Peisey Nancroix, Rue des Mimosas, Route de Trevarguen, Route de Kerguguen)

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par Monsieur Marco PINTO, entreprise Technotel, 8 rue de Belloy 95570 VILLAINES SOUS BOIS en vue de procéder au déploiement de la fibre optique, quarante-cinq jours entre le 21 mai 2024 et le 04 juillet 2024 de 08 heures 00 à 19 heures,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur les voies suivantes Kergadiou, Penaros, Route de Penaros, Route du Lez, Route de la Pointe, Le Lez, Route du Gouerest, Hent an Dervenn, Route de Keryano, Keralan, Chemin de Run ar C'had, Chemin de Run al Louarn, Rue de Peisey Nancroix, Rue des Mimosas, Route de Trevarguen, Route de Kerguguen en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit à proximité de l'emprise des travaux.

Article 3 :

Une signalisation alternée manuellement sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Marco PINTO, entreprise Technotel, 8 rue de Belloy 95570 VILLAINES SOUS BOIS
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 29/04/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Philippe DÉVERRE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **TECHNOTEL SAS** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **MARCO PINTO**
Adresse Numéro : **8** Extension : Nom de la voie : **RUE DE BELLOY**
Code postal **9 5 5 7 0** Localité : **VILLAINES SOUS BOIS** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 6 8 0 6 6 8 1 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **DANIEL.DASILVA @ TECHNOTEL-SAS.FR**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal **29160** Localité : **ROSCANVEL**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Déploiement de la fibre optique dans le cadre du
Projet Régalis**
Date prévue de début des travaux : **21 05 2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **045**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **045** Date de début de réglementation : **21 05 2024**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 70 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :
Pour les travaux par D nous mettrons en place des panneaux travaux, chaussée rétrécie, réduction de vitesse aux abords de nos véhicules et lieux d'intervention et le cas échéant nous mettrons en place une circulation alternée manuelle.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
 Nom : TECHNOTEL SAS Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : MARCO PINTO
 Adresse Numéro : 8 Extension : _____ Nom de la voie : RUE DE BELLOY
 Code postal 95570 Localité : VILLAINES SOUS BOIS Pays : FRANCE
 Téléphone 0680668131 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : DANIEL.DASILVA @ TECHNOTEL-SAS.FR


Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
 Fait à : ... Le : 25.04.2024
 Nom : DA SILVA Prénom : DANIEL Qualité : RESPONSABLE ADMINISTRATIF

TECHNOTEL
 8, Rue de Belloy
 95570 VILLAINES SOUS BOIS
 Siret : N° 884 634 882 00010
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 81 884 634 882
 Tél : +33 06 42 96 06 83



De: daniel.dasilva@technotel-sas.fr
Envoyé: vendredi 26 avril 2024 17:58
À: mairie@roscanvel.fr
Cc: 'mpinto'
Objet: Demande d'arrêté commune de Roscanvel
Pièces jointes: DOC 04_26_24.pdf

Bonjour,

Dans le cadre du projet Mégalis, Nous devons déployer la fibre sur la commune de Roscanvel.

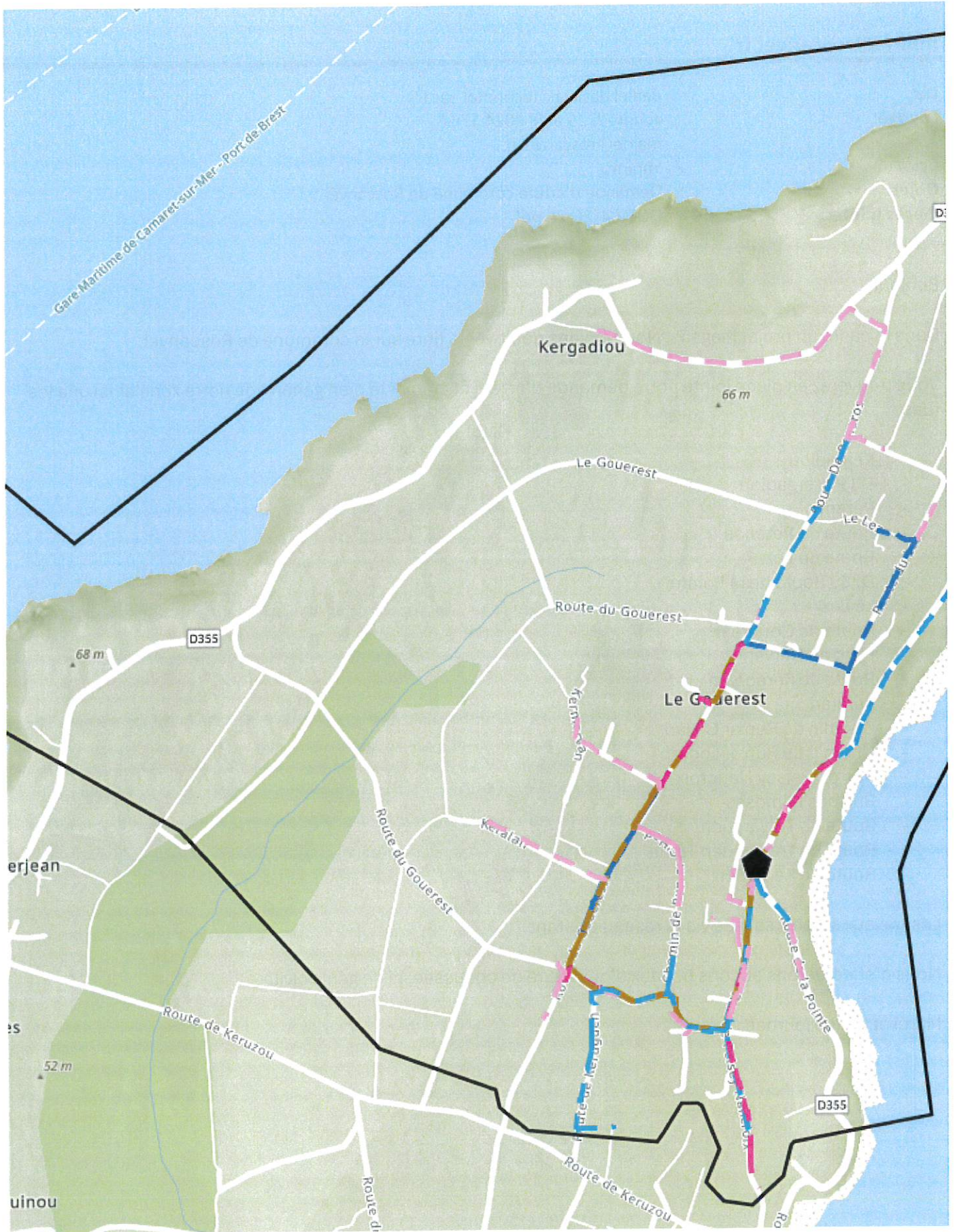
Vous trouverez en pièce jointe notre demande d'arrêté et ci-joint le plan général de notre zone ainsi que les rues :

- Kergadiou
- D355 Kergadiou
- Peranos
- Route de Peranos
- Route du Lez
- D355 Route de la Pointe
- Le Lez
- Route de Gouerest
- Hent an Dervenn
- Route de Keraoryan
- Keralan
- Chemin de Run ar C'Had
- Chemin de Run al Louarn
- Rue de Peisey Nancroix
- Rue des Mimosas
- Route de Trevarguen
- Route de Trevarguen-Izella
- Route de Keruguen

Les travaux seront réalisés via le réseau existant.

Nous n'effectuerons aucuns travaux d'ouverture de chaussée, ni de génie civil.

Merci et bonne journée.



Meilleures salutations,
Daniel Da Silva
Responsable Administratif
Mobile : 06.80.66.81.31

E-mail daniel.dasilva@technotel-sas.fr



8, Rue de Belloy | 95570 Villaines-Sous-Bois
Mobile : 06.80.66.81.31 | www.technotel-sas.fr

Ce message et ses annexes sont strictement confidentiels et établis à l'attention exclusive des destinataires prévus par l'expéditeur. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, nous vous remercions de le détruire immédiatement et d'en avertir l'expéditeur. Toute utilisation ou diffusion non autorisée de ce message et de ses annexes est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée. TECHNOTEL ne pourra être tenue pour responsable des erreurs ou omissions contenues dans ce message. Ce message ne constitue en aucun cas un engagement de TECHNOTEL, sous réserve de tout accord par écrit entre vous et TECHNOTEL.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, et aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés, n°78-17 du 6 juillet 1978, modifiée notamment par la loi n°2018-493 du 20 août 2018, toute personne a le droit d'interroger TECHNOTEL en vue de savoir si les traitements automatisés dont il dispose contiennent des informations nominatives la concernant, les faire rectifier, limiter leurs usages ou les faire supprimer. Le Client (ou toute personne concernée) est informé que ses données personnelles peuvent être collectées et seront traitées par TECHNOTEL en sa qualité de Responsable du Traitement, uniquement au regard de la prestation demandée et pourront être, le cas échéant, communiquées aux partenaires concernés à des fins de gestion administrative et commerciale. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous (Le Client ou toute personne concernée) bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre DPO (Délégué à la Protection des Données)

Monsieur Daniel DA SILVA

Soit par :

- Courriel : daniel.dasilva@technotel-sas.fr
- Par téléphone : **06 80 66 81 31**
- Par courrier : **8, Rue de Belloy 95570 Villaines-sous-Bois**

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

